



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents (25)

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Marc ROBERT,
Maryline CHALOT,
Mathieu GAGLIARDI,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Madeleine MAUFFREY,
Patrick LIEGEART,
Alain KMOCH,
Christine GUEY,
Jean-Luc MIESKE,
Lysiane MABIRE,
Magali MEINIER,
Brigitte ALZINGRE,
Clément GIRARD
Eric LANUSSE CAZALE,
Laëtitia LIEGEART,
Denis TISSERAND,
Christian TOITOT,
Sergio BEE,
Sylvie WERNY.

Etaient excusés ayant donné procuration (4)

Romuald GADET a donné
procuration à Alain KMOCH
Sophie MOREL a donné
procuration à Jean
FORESTI
Léa LEMOINE a donné
procuration à Magali
MEINIER
Sophie GEHIN a donné
procuration à Denis
TISSERAND

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance**.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite à la démission de Gérard MANCHEC du Conseil Municipal, il se voit remplacer par Madame Laëtitia LIEGEART.

QUESTIONS ORALES

Deux questions orales sont annoncées par le Groupe Seloncourt autrement, écologique et solidaire

M. TISSERAND énumère ses questions :

1/ Circulation et avancée des travaux.

2/ Question relative au CCAS.

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

- Projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2021.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

2 - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 09 JUIN 2020
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération en date du 09 juin 2020 relative à la fixation des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Suite à la démission de Monsieur Gérard MANCHEC le 30 juillet 2021 du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition du tableau nominatif des fonctions et indemnités.

Monsieur Jean-Luc MIESKE remplace Monsieur Gérard MANCHEC en tant que conseiller municipal délégué.

**TABLEAU NOMINATIF
DES FONCTIONS ET INDEMNITES
MANDAT 2020 – 2026**

NOMS ET FONCTIONS		TAUX INDEMNITES
MAIRE		
	Daniel BUCHWALDER	45,5 %
ADJOINTS		
1°	PAICHEUR Françoise	18,5 %
2°	ROBERT Jean-Marc	18,5 %
3°	CHALOT Maryline	18,5 %
4°	GAGLIARDI Mathieu	18,5 %
5°	DI VANNI Laurence	18,5 %
6°	FORESTI Jean	18,5 %
7°	JACQUOT Catherine	18,5 %
8°	PIERGUIDI Nicolas	18,5 %
CONSEILLERS DELEGUES		
	KMOCH Alain	6 %
	MIESKE Jean-Luc	6 %
	PERROT Jean-Claude	6 %

M. TISSERAND fait une remarque concernant le nombre de conseillers délégués qu'il est possible de nommer.

M. BUCHWALDER précise que l'article 30 de la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a supprimé le précédent cadre limitatif de délégations aux conseillers municipaux, à savoir, uniquement : en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

M. TISSERAND demande si le nombre de conseillers délégués qu'il est possible de nommer dépend du budget.

M. BUCHWALDER indique que c'est une dépense obligatoire pour laquelle le nombre et le plafond du montant sont limités. A propos des pourcentages, la collectivité est dans les clous.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 installant les commissions municipales.

Il convient de modifier la composition de la commission finances afin de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC.

Composition actuelle de la commission finances :

	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
FINANCES	M. BUCHWALDER	Clément GIRARD	Denis TISSERAND
		Gérard MANCHEC	
		Jean-Luc MIESKE	
		Mathieu GAGLIARDI	

Monsieur le maire propose de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC par Madame Lysiane MABIRE.

	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
FINANCES	M. BUCHWALDER	Clément GIRARD	Denis TISSERAND
		Lysiane MABIRE	
		Jean-Luc MIESKE	
		Mathieu GAGLIARDI	

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

4 - COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 installant les commissions municipales.

Il convient de modifier la composition de la commission culture afin de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC.

Composition actuelle de la commission culture :

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
CULTURE	Mme CHALOT	Christine GUEY	Sergio BEE
		Sophie MOREL	
		Gérard MANCHEC	

Monsieur le maire propose de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC par Madame Laëtitia LIEGEART.

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
CULTURE	Mme CHALOT	Christine GUEY	Sergio BEE
		Sophie MOREL	
		Laëtitia LIEGEART	

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

5 - COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATION

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 installant les commissions municipales.

Suite à la démission de Monsieur Gérard MANCHEC du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission éducation afin de remplacer Madame Lysiane MABIRE.

Composition actuelle de la commission éducation :

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
EDUCATION	Mme DI VANNI	Lysiane MABIRE	Sylvie WERNY
		Maryline CHALOT	
		Romuald GADET	

Monsieur le maire propose de remplacer Madame Lysiane MABIRE par Madame Laëtitia LIEGEART.

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
EDUCATION	Mme DI VANNI	Laetitia LIEGEART	Sylvie WERNY
		Maryline CHALOT	
		Romuald GADET	

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 sur l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Il convient de modifier la composition du Conseil d'Administration afin de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC par Madame Christine GUEY.

Composition actuelle du Conseil d'Administration du CCAS :

- Françoise PAICHEUR
- Madeleine MAUFFREY
- Lysiane MABIRE
- Sophie DEY
- Gérard MANCHEC
- Sergio BEE

Monsieur le maire propose de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC par Madame Christine GUEY.

- Françoise PAICHEUR
- Madeleine MAUFFREY
- Lysiane MABIRE
- Sophie DEY
- Christine GUEY
- Sergio BEE

M. TISSERAND indique qu'il n'a pas retrouvé sur le site de la ville le compte-rendu de la délibération ayant pour objet l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS. Il dit que cette délibération avait été prise suite à l'élection du maire en 2020.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER précise que cette délibération figure bien sur le site, il s'agit de la délibération n°7 du 09 juin 2020.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

7 - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS DE MONTBELIARD (ADeC)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein de l'Agence de Développement Culturel du Pays de Montbéliard (ADeC).

Avaient été élus :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
☞ Gérard MANCHEC	☞ Maryline CHALOT

Il convient de remplacer Monsieur Gérard MANCHEC, délégué titulaire et Madame Maryline CHALOT, déléguée suppléant.

Il est proposé la candidature de **Mme Maryline CHALOT**, déléguée titulaire et la candidature de **Mme Laetitia LIEGEART**, déléguée suppléant.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
☞ Maryline CHALOT	☞ Laetitia LIEGEART

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES DU DOUBS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 concernant l'élection des délégués au sein de l'association départementale des communes forestières du Doubs.

Il convient de modifier la composition des délégués au sein de l'association départementale des communes forestières du Doubs.

Composition actuelle des délégués au sein de l'association départementale des communes forestières du Doubs :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
☞ Jean-Claude PERROT	☞ Jean-Luc MIESKE

Monsieur le Maire informe qu'il convient de remplacer M. Jean-Claude PERROT, délégué titulaire par M. Jean-Luc MIESKE, et de remplacer M. Jean-Luc MIESKE délégué suppléant par M. Jean-Claude PERROT.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
➡ Jean-Luc MIESKE	➡ Jean-Claude PERROT

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

09- PROJET DE CONTRAT ETAT-ONF 2021-2025 – DELIBERATION CONTRE LE PROJET DE CONTRAT PROPOSE PAR L'ETAT

M. PIERGUIDI présente ce point.

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération Nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, à l'unanimité :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

M. TISSERAND demande quel sera l'impact financier sur la commune de Seloncourt.

M. BUCHWALDER précise que l'ONF ne fournit pas le pourcentage que cela va représenter pour la commune de Seloncourt. Cependant, la masse globale va augmenter.

M. TISSERAND précise que cela représente une augmentation de 25%.

M. PIERGUIDI ajoute que l'Etat finance l'action de l'ONF qui en demande toujours plus aux communes.

M. TISSERAND indique qu'il a lu dans l'Est Républicain que toutes les communes étaient contre cette augmentation proposée par l'ONF.

M. TOITOT dit que le sujet est important compte tenu des dégâts environnementaux dans les forêts, notamment à cause du réchauffement climatique. Cette problématique n'est pas nouvelle, lorsque l'on voit le nombre de gardes forestiers qui a grandement diminué par rapport à il y a une quinzaine d'années, ce n'est pas le moment de poursuivre dans cette voie, alors qu'on devrait au contraire apporter plus de services et de personnes pour de meilleurs diagnostics et de meilleures actions.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

M. PIERGUIDI présente ce point.

Première cause évitable de mortalité en France, le tabac est responsable de plus de 75 000 morts par an, dont 44 000 par cancer.

Face à ce constat, la Ligue contre le cancer a initié dès 2012 le programme « Espace sans tabac » et le label afférent, que la ville de Seloncourt souhaite en partenariat avec elle mettre en place au sein de la commune dans un cadre conventionnel. Le Label « Espaces sans tabac » vise à limiter l'entrée en tabagie des jeunes et à stimuler la décision d'arrêt auprès des fumeurs.

La ligue encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes s'engageant dans cette voie.

En 2019, on ne compte pas moins de 2788 espaces sans tabac en France, et 43 départements-comités Ligue contre le cancer engagés dans cette démarche.

Les objectifs de ce label sont les suivants :

- Eliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants,
- Promouvoir l'exemplarité d'espaces publics, conviviaux et sains,
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies,
- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac,
- Rompre le lien entretenu par l'industrie entre les loisirs et le tabac.

L'action de lutte contre le tabagisme de la Ligue contre le cancer s'intègre parfaitement dans le cadre des politiques publiques et des objectifs du Fonds Addictions dont elle est bénéficiaire.

Plus qu'un label, il s'agit avant tout d'une démarche de prévention.

Concrètement, la mise en place de ce label s'effectuera en plusieurs étapes :

- Signature de la convention entre la Ville et la Ligue contre le cancer par laquelle la commune s'engage à faire respecter l'interdiction de consommation de tabac dans les lieux définis et faire figurer ce partenariat dans sa communication et sa signalétique. La ligue fournira une signalétique spécifique permettant d'identifier les lieux labélisés.
- Lancement officiel du label.
- Emission des premiers arrêtés municipaux et début de l'installation de la signalisation sur les lieux identifiés.

Considérant l'intérêt de l'association Ligue contre le cancer œuvrant dans le domaine de la santé et conduisant des actions dans trois domaines complémentaires : la recherche, le soutien aux maladies et à leurs proches et les actions d'information, de prévention et de promotion du dépistage des cancers,

Vu le projet de convention de partenariat joint à la présente concernant la labellisation d'«Espaces publics sans tabac ».

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité.

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver la convention de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'opération « Espaces sans tabac » entre la Ville de Seloncourt et le Comité de Montbéliard de la Ligue contre le cancer,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place du label afférent,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes.

M. TOITOT dit que son groupe souscrit pleinement à cette convention d'adhésion avec la Ligue contre le Cancer. Il indique que la commune a identifié les écoles comme espace sans tabac. Néanmoins, il est possible d'être plus ambitieux, notamment au niveau des écoles. En effet, on pourrait inciter les automobilistes à couper le moteur de leur voiture qui est une source de pollution extrêmement importante. Cette réglementation est déjà à l'œuvre dans certaines communes et dans d'autres pays, notamment en Allemagne ou en Suisse. Cette mesure serait symboliquement très forte.

M. BUCHWALDER répond que ce n'est pas une mauvaise idée, le tout est d'en faire respecter l'application.

M. PIERGUIDI indique que la règle de l'interdiction de fumer serait pertinente au Parc de la Panse ou au Pumptrack. Néanmoins, la commune n'est pas dans une logique de répression, il faut être certain de pouvoir faire appliquer la règle. C'est pourquoi, il est plus simple de commencer à faire appliquer cette mesure dans les écoles.

M. TISSERAND dit qu'il faudrait circonscrire l'interdiction de fumer autour des jeux et non dans tout le parc.

M. BUCHWALDER ajoute que cette interdiction est déjà réglementaire.

M. PIERGUIDI indique que dans le skate-park, l'application de l'interdiction de fumer est très difficile. C'est pourquoi on fait appliquer la mesure à la source auprès des enfants.

M. TOITOT dit que l'implémentation de panneaux peut être utile pour expliquer, informer et sensibiliser sur les risques. Cela peut avoir un effet dissuasif sur la population

M. TISSERAND dit que l'on pourrait sensibiliser sur la collecte des mégots, la ville de Montbéliard a par exemple mené une campagne de sensibilisation en distribuant des cendriers de poche. On pourrait faire la même chose autour du jet du mégot qui est une grande source de pollution. Cela aura pour avantage de diminuer la charge de travail des agents municipaux. De plus, cela pourrait aussi profiter à une entreprise pour la réalisation de mobiliers urbains.

M. BUCHWALDER précise que la récupération des mégots fait partie de la campagne de sensibilisation.

M. TISSERAND ajoute qu'il faudrait installer des cendriers.

M. BUCHWALDER indique qu'il y a déjà un grand nombre de cendriers. Il demande à **M. BUHLER** ce qu'il advient des mégots récupérés.

M. BUHLER dit que les mégots terminent à la poubelle.

M. BUCHWALDER dit que la municipalité regardera s'il y a une filière de recyclage à ce sujet.

M. BEE demande si les policiers municipaux pourront verbaliser les contrevenants.

M. BUCHWALDER répond que la municipalité se place uniquement dans le cadre de la prévention. Cependant, aux alentours des espaces de jeux cela pourrait être répressif.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

11 - RENOUELEMENT CONVENTION POLICE PLURI-COMMUNALE PERENNE SELONCOURT-HERIMONCOURT
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération du 11 juin 2013 qui instaurait la création d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt et la délibération du 23 octobre 2018 portant renouvellement de la convention police pluri-communale pérenne entre les 2 communes.

Cette mise en commun est prévue à l'article L.512-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

12 - FERMETURE DE L'ECOLE LOUISE MICHEL
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu l'article L. 212-1 du code de l'éducation (qui reproduit l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales), la fermeture d'une école peut relever de la compétence du maire : « *le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département.* »

Vu la fusion administrative des écoles élémentaires Marcel Levin et Louise Michel à compter de la rentrée 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fermeture de l'école Louise Michel.

Mme DI VANNI dit que cette fermeture administrative devait avoir lieu à la rentrée de septembre 2022, mais elle a finalement eu lieu à la rentrée de septembre 2021. L'école Marcel Levin couvrira les deux sites physiquement. Par ailleurs, Mme Caroline PICARD sera directrice de la nouvelle entité.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

**13 - RUE D'AUDINCOURT- DEMANDE DE SUBVENTION A PAYS DE MONTBELIARD
AGGLOMERATION**

M. ROBERT présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la création d'une piste cyclable sur la RD34 Audincourt-Seloncourt-Hérimoncourt se raccordant sur la voie verte sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération (P.M.A.),

Ce projet implique l'obligation des travaux préalables d'enfouissement des réseaux rue d'Audincourt sous maîtrise d'ouvrage SYDED ainsi que les travaux des réseaux d'Eclairage Public et Fibre Optique sous maîtrise d'ouvrage Ville de Seloncourt.

Le coût estimatif de la totalité des travaux de l'opération incombant à la ville est de 421 275.00 € H.T soit 444 700.00 € T.T.C.

De ce fait, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter à P.M.A. une subvention exceptionnelle de 100 000 € au titre du fonds de concours.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Taux subvention	Subvention escomptée	%
		Type de travaux	Montant	Sur dépense subventionnable		Sur total T.T.C.
SYDED	Eclairage public	Eclairage Public rue d'Audincourt	43 670.00	25%	10 917.00	
ETAT D.S.I.L.	Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables	Eclairage Public rue d'Audincourt	77 950.00	30%	23 385.00	
P.M.A.	Fonds de concours	Sur totalité des travaux	421 275.00	23.74%	100 000.00	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					134 302.00 €	30.20 %
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					310 398.00 €	69.80 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					444 700.00 €	100.00 %

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2021 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

14 - SUBVENTION A L'HARMONIE D'AUDINCOURT

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre du développement des activités culturelles dans les écoles, l'Harmonie d'Audincourt dont le siège social est situé 7, allée de la Filature – 25400 Audincourt, a réalisé des interventions au profit des écoles de Seloncourt.

Ces interventions ont pour but de faire découvrir des familles d'instruments aux élèves afin d'éveiller leur curiosité à la musique.

En retour, la ville de Seloncourt propose d'allouer une subvention de 1000 € à l'Harmonie d'Audincourt.

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2021 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

15 - MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE SELONCOURT AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE LES HAUTES-VIGNES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la convention en date du 15 janvier 1982 qui fixe la répartition des frais de fonctionnement du gymnase des Hautes-Vignes entre les villes de Seloncourt et d'Audincourt à hauteur de 50 % par commune.

Or, l'utilisation du gymnase depuis quelques années ne reflète plus une occupation à 50 %. Il convient donc de prendre un avenant à cette convention, afin de fixer la participation financière de la commune de Seloncourt à la hauteur de son utilisation soit 15 % des frais de fonctionnement du gymnase à compter de l'année 2017.

Ainsi, la convention du 15 janvier 1982 est modifiée par un avenant n°1 joint à cette délibération.

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2021 a émis un avis favorable.

M. TOITOT dit que la participation de la ville de Seloncourt est effective depuis l'année 2017, il demande si la dénonciation va avoir un effet rétroactif.

M. BUCHWALDER répond que cela a un effet rétroactif à partir du jour où la convention a été dénoncée.

M. TOITOT demande si la commune a cessé de payer depuis l'année 2017.

M. BUCHWALDER répond par l'affirmative.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

16 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - RENEGOCIATION D'EMPRUNTS COMMUNAUX

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal, qu'il a sollicité la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole en vue d'une renégociation des prêts souscrits par la commune.

Seule la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a fait des propositions intéressantes pour le rachat des prêts du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole et de la renégociation du prêt BP BFC. (**voir décision**)

La renégociation / rachat de prêts passent obligatoirement par un remboursement anticipé, suivi d'un nouveau prêt, d'où la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires :

DETAIL DES CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR SELON CONDITIONS DES NOUVEAUX PRETS

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

NATURE	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
REEL	16	166	254 367,81	
REEL	16	166	262 500,00	
REEL	16	166	256 250,00	
TOTAL			773 117,81	

RECETTE D'INVESTISSEMENT

NATURE	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
REEL	16	166		258 183,32
REEL	16	166		265 028,80
REEL	16	166		286 186,34
TOTAL				809 398,46

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

NATURE	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
REEL	O11	627	300,00	
REEL	O11	627	262,00	
REEL	O11	627	300,00	
TOTAL			862,00	

NATURE	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
REEL	66	6688	3 815,51	
REEL	66	6688	27 482,81	
REEL	66	66111	4 982,33	
TOTAL			36 280,65	

DECISION MODIFICATIVE

INVESTISSEMENT

NATURE	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
REEL	O21			- 36 280,65
REEL	16	166	773 117,81	
REEL	16	166		809 398,46
TOTAL			773 117,81	773 117,81

FONCTIONNEMENT

NATURE	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
REEL	O23		- 36 280,65	
REEL	O11	627	862,00	
REEL	66	6688	35 418,65	
TOTAL	66	66111	-	

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2021 a émis un avis favorable.

M. TOITOT demande le taux qui a été obtenu après renégociation.

M. BUCHWALDER répond que pour le premier prêt, le taux était à 4,33 % et il a été proposé à un taux de 1,16 % ; le deuxième prêt était à 4,35 % et il a été proposé à 0,71 % ; enfin le troisième prêt était à 4,35 % et il a été proposé à 0,70 %.

Par ailleurs, seule la Banque Populaire a répondu aux sollicitations. Le Crédit Agricole proposait des taux déraisonnables. Quant au Crédit Mutuel, il ne renégocie pas les emprunts avec les collectivités. Par ailleurs, la durée aurait pu être prorogée, il a été décidé de ne pas le faire pour ne pas hypothéquer l'avenir. Il est souhaitable de laisser des possibilités d'emprunts pour les années futures.

M. TISSERAND dit qu'il ne comprend pas le tableau, il demande ce que signifie la case « Réel »,

M. BUCHWALDER répond que le terme « Réel » signifie que ce ne sont pas des écritures d'ordres.

M. TISSERAND demande s'il y a une différence entre les différentes cases où sont mentionnées « Réel. »

M. BUCHWALDER répond que cela correspond aux trois prêts souscrits.

M. TISSERAND dit qu'il manque une colonne qui expliquerait ce que signifie la ligne. L'absence de libellé sur cette ligne empêche de savoir en quoi il en retourne.

M. BUCHWALDER indique qu'il est possible de retrouver la signification de cette ligne sur le tableau qui a été joint. Il ajoute qu'on devrait dégager pour le Budget Supplémentaire l'écart de taux lors du dernier trimestre car l'opération se fait le 30 septembre 2021. Ainsi, on devrait faire apparaître un différentiel de taux sur le dernier trimestre.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

17 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE LOGISTIQUE
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'une nouvelle mission au service logistique, il convient de renforcer les effectifs du service. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

La Commission Personnel, réunie le 13 septembre 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

18 - SPECTACLE DE NOËL « LE MONDE IMAGINAIRE » - SAMEDI 18 DECEMBRE 2021

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre des animations proposées par la Médiathèque Alice Boname, un spectacle de Noël intitulé « Le Monde Imaginaire » soit donné par la compagnie « Pudding Théâtre », le samedi 18 décembre 2021 à 15 heures pour une durée de 45 minutes et pour un public à partir de 3 ans à la Salle polyvalente Gustave Kuntz.

Il est proposé d'approuver le déroulement du spectacle et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Pudding Théâtre, 1. B Rue Vermot – 39 600 Mesnay, représentée par Mme Valérie RAMEAUX, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 860 € TTC (700 € représentation ; 110 € déplacement ; 50 € matériel). La commune prendra en charge les repas de midi.

La Commission Culture, réunie le 21 mai 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

19 - DESAFFECTION ET CESSIION CHEMIN RURAL – ENQUETE PUBLIQUE

M. GAGLIARDI présente ce point.

Neolia souhaite céder 10 logements avec garages sur la commune d'Audincourt comme suit :

- 116, 118, 120 et 122 avenue du 8 Mai 1945 : 1 petit collectif de 4 logements,
- 124 et 126 avenue du 8 Mai 1945 : 1 petit collectif de 2 logements,
- 128, 130, 132 et 134 avenue du 8 Mai : 4 pavillons mitoyens.

Dans le cadre de la vente, Néolia a missionné un géomètre expert pour le découpage parcellaire. Ce dernier a constaté une anomalie foncière avec la présence d'un chemin rural, non cadastré situé sur les communes d'Audincourt et de Seloncourt et appartenant aux deux communes.

Les propriétés, cadastrées AC 19, AC 22, AC 23, AC 24 et AC 25 sur la commune de Seloncourt s'étendent aujourd'hui au-delà des limites parcellaires initiales et empiètent sur cet ancien chemin rural sur une surface d'environ 1,15 ares.

A noter que l'anomalie foncière concerne également pour une surface d'environ 1,25 ares la commune d'Audincourt, propriétaire pour partie de ce chemin rural.

Aussi, Neolia a sollicité la commune pour une régularisation foncière par la cession de l'emprise concernée.

L'article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime prévoit que lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L. 161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête.

Ainsi la commune peut décider de céder le terrain sur lequel se situe le chemin rural, si ce dernier n'est en pratique plus affecté à l'usage du public et après enquête publique préalable.

Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière (CVR) et depuis le 1er janvier 2016, l'enquête publique se déroule conformément au Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).

Considérant que le chemin rural n'est plus utilisé par le public, il y a lieu de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 160-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

La Commission Urbanisme, réunie le 16 septembre 2021 a émis un avis favorable.

M. TISSERAND indique qu'il n'y a pas de notion de chemin d'accès pour les parcelles, il demande si ce sont des parcelles agricoles qui sont représentées. Il précise que c'est toujours embêtant de couper des chemins d'accès même si apparemment ils ne sont pas du tout utilisés. Il demande si les propriétaires ont été avertis.

M. BUCHWALDER répond que c'est Néolia qui gère ce dossier, ils ont demandé si la commune était prête à leur rétrocéder.

M. TISSERAND dit que les propriétaires doivent être prévenus.

M. KMOCH indique que cette opération s'effectue dans le cadre de l'enquête publique dans laquelle les propriétaires doivent se manifester afin d'estimer s'il est possible déclasser ce chemin.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

TABLEAU DES DECISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021													
Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 09 JUILLET 2020													
Objet		Nature	Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.		
					N°	objet							
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-06-10-22	4	Financier	SAS EUROVIA BOURGOINE FRANCHE COMTE	LOT 01 V.R.D. - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	134 Avenue de la gare 21220 GEVREY CHAMBERTIN	10/06/2021	22 516,30 €			
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-06-10-23	4	Financier	SAS ETEPE	LOT 02 ECLAIRAGE PUBLIC	10 Rue de Neuseiz STEINBRUNN LE HAUT	10/06/2021	2 540,70 €			
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-06-10-24	4	Financier	PARIZOT LUC	LOT 04 SERRURERIE	26 Rue Marne Z.I. BECHAMPS 25230 SELONCOURT	10/06/2021	456,00 €			
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Marchés Publics	DEC2021-06-28-25	1	Financier	SETIB	MAITRISE D'ŒUVRE	310 Avenue René JACOT 25460 ETUPES	28/06/2021	-2 736,00 €			
REVISION ALLEGEE DU PLU (LIMITE ZONE U ET AIN)	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Marchés Publics	DEC2021-06-29-26			A.D.U.	MAITRISE D'ŒUVRE	8 Avenue des Alliés BP 96407 25208 MONTBELLIARD CEDEX	29/06/2021	4 472,00 €			
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN - AVENANT 1	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Marchés Publics	DEC2021-07-19-27	1	Financier	GROUPEMENT JBA Economiste	MAITRISE D'ŒUVRE	5 Rue des combes 90100 FECHÉ L'EGLISE	19/07/2021	2 333,45 €			
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN DECLARATION D'INFRACTUOSITE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-08-25-30				LOT 03 COUVERTURE-ETANCHEITE-BARDAGE		25/08/2021				
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202106	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-32			SARL EGBTP	LOT 01 GROS ŒUVRES-VRD	10 Z.I. des Bouquères 25400 EXINCOURT	13/09/2021	104 194,50 €			
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202107	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-33			SARL SOGYCOBOIS	LOT 02 CHARPENITE BOIS	3B Après VIEILLARD 90140 FROIDEFONTAINE	13/09/2021	10 782,00 €			
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202108	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-34			MENUISERIE METTEY SAS	LOT 04 MENUISERIES EXTERIEURES	Site de la Roche 25420 BART	13/09/2021	32 728,31 €			
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202109	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-35			SAS NEGRO ET FILS	LOT 05 MENUISERIES INTERIEURES	1 Rue de l'Initiative 90800 BAVILLERS	13/09/2021	7 845,24 €			
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202110	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-36			CLAIR ET NET SAS	LOT 06 SERRURERIE	1405 Allée Henri Hugonnot 25600 BROGNARD	13/09/2021	65 857,42 €			

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 09 JUIN 2020

Objet	Nature	Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Designation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
				N°	objet					
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202111	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-37			MURATORI DECORATION	LOT 07 : FAUX PLAFONDS	3 rue Etienne Vienot 25200 MONTBELIARD	13/09/2021	60 248,40 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202112	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-38			SARL SOL PRO	LOT 08 : CARRELAGE-SOLS SOUPLÉS	Site de la Roche 25420 BART	13/09/2021	22 013,74 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202113	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-39			SARL ESPACE HABITAT	LOT 09 : PLATRERIE-ISOLATION-PEINTURE	1 Avenue de la République de 1789 BP 46086 25403 AUDINCOURT	13/09/2021	45 419,76 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202114	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-40			SARL SEEB	LOT 10 ELECTRICITE	6 rue des Fleurs 25200 MONTBELIARD	13/09/2021	24 702,00 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202115	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-13-41			EIMI S.A.S.	LOT 11 CHAUFFAGE-VENTILATION-PLUMBERIE-SANITAIRE	169 Rue du Brauil ZI LECHROLAND 25460 ETUPES	13/09/2021	47 461,20 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN AVENANT 2	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Marchés Publics	DEC2021-09-13-42	2	Financier	GROUPEMENT JBA Economiste	MAITRISE D'OEUVRE	5 Rue des combes 90100 FECHÉ L'EGLISE	13/09/2021	4 200,00 €

Objet	Service instructeur	Numéro décision	Conditions	Date de signature ou de perception
PRÊT/BPFC	Finances	DEC2021-08-16-28	Renégociation d'emprunts - nouveaux prêts	16/08/2021
PRÊT/BPFC	Finances	DEC2021-08-16-29	Renégociation d'emprunts - nouveaux prêts	16/08/2021
PRÊT/BPFC	Finances	DEC2021-08-30-31	Renégociation d'emprunts - nouveaux prêts	30/08/2021

M. BUCHWALDER indique qu'il y a un dépassement d'environ 30 000 € pour les travaux du centre-ville. Pour l'école Levin, le dépassement s'élève à 100 000 € à cause de la flambée des prix des matériaux.

ARRETES DU MAIRE

N° D'ACTE	MOIS	JOUR	OBJET
ARR2021-05-27-64	5	27	Arrêté de buvette - débit de boissons MPT - marché populaire
ARR2021-05-27-65	5	27	Arrêté de buvette - débit de boissons MPT - feu de la Saint-Jean Parc de la Panse
ARR2021-05-27-66	5	27	Arrêté de travaux COLAS rond-point du Bannot remplacement bordures trottoir
ARR2021-05-28-67	5	28	Arrêté élagage au profit d'ENEDIS sur toute la commune Ets BUHLER
ARR2021-05-31-68	5	31	Arrêté de travaux - CIRCET - rue Viette - Enfouissement de réseaux fibre optique
ARR2021-06-01-69	6	1	Arrêté de travaux - ERT - 114 rue du Général Leclerc - réparation fourreau abonné cassé
ARR2021-06-03-70	6	3	Arrêté de travaux - CIRCET - rue de la Melenne - Remplacement cadre tampon Télécom
ARR2021-06-07-71	6	7	Arrêté de travaux rue du Bannot - réfection bouche d'égout - services techniques -
ARR2021-06-08-72	6	8	Arrêté de fermeture - place Ambroise Croizat - Vide grenier
ARR2021-06-09-73	6	9	Arrêté portant nomination du coordonnateur communal et de chacun des membres de son équipe
ARR2021-06-16-74	6	16	Arrêté permanent implantation panneau STOP intersection rue de la Lanne - rue Général Leclerc
ARR2021-06-16-75	6	16	Arrêté permanent implantation panneau STOP intersection rue des Combes - rue du Bannot
ARR2021-06-17-76	6	17	Arrêté de travaux SBTP rue Espérance pour une durée de 3 semaines
ARR2021-06-21-77	6	21	Arrêté de travaux SPIE City dépose support béton
ARR2021-06-24-78	6	24	Arrêté de travaux Ets CIRCET - Impasse DEGAS - réparation conduite télécom sur trottoir
ARR2021-06-24-79	6	24	Arrêté de travaux SAS HAEFELI - Rue d'Audincourt - Enfouissement des réseaux secs
ARR2021-06-28-80	6	28	Arrêté débit de boissons temporaire vide grenier 04 juillet AVS
ARR2021-06-28-81	6	28	Arrêté de travaux SOGEA - Enfouissement des réseaux secs - rue d'Audincourt
ARR2021-06-28-82	6	28	Arrêté fermeture Place Croizat stationnement interdit brocante AVS 04 juillet
ARR2021-06-28-83	6	28	Arrêté permanent 3 places zone bleue - 30 minutes - rue du Centre
ARR2021-06-29-84	6	29	Arrêté fermeture Place Croizat les 3 temps du Swing 8 9 et 10 juillet 2021
ARR2021-07-01-85	7	1	Arrêté d'interdiction de stationnement sur l'aire de retournement rue des combes
ARR2021-07-01-86	7	1	Arrêté de buvette comité de coordination feu du 13 juillet 2021
ARR2021-07-01-87	7	1	Arrêté feu d'artifice Com Co du 13 juillet 2021 occupation domaine public
ARR2021-07-05-88	7	5	Arrêté permanent interdisant la baignade dans l'ensemble des cours d'eau sur la commune de Seloncourt
ARR2021-07-12-89	7	12	Arrêté de travaux TP COURTOT 6 - 34 rue de Berne
ARR2021-07-20-90	7	20	Arrêté de délégation à un conseiller Municipal pour la célébration d'un mariage

ARR2021-07-22-91	7	22	Arrêté de travaux ERT TECHNOLOGIES raccordement chambre SFR rue du Général Leclerc
ARR2021-07-29-92	7	29	Arrêté de détention d'un chien de seconde catégorie M. BERTHENAND Anthony
ARR2021-08-02-93	8	2	Arrêté de travaux VALENT SOGEA rue d'Audincourt - enfouissement réseaux secs
ARR2021-08-05-94	8	5	Arrêté de circulation grand prix cycliste PMA 28 août 2021
ARR2021-08-06-95	8	6	Arrêté de travaux terrassement 48 rue du Général Leclerc SARL STIEVATER
ARR2021-08-06-96	8	6	Arrêté de travaux terrassement branchement électrique rue Georges Becker SARL PAROTY
ARR2021-08-17-97	8	17	Arrêté de travaux Ets CIRCET - 10 rue des Prés - remplacement cadre et dalles sur chaussée
ARR2021-08-20-98	8	20	Arrêté d'ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du P.L.U.
ARR2021-08-23-99	8	23	Arrêté d'alignement rue Neuve et parcelle AM 642
ARR2021-08-24-100	8	24	Arrêté de mise à jour des annexes du PLU, Création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
ARR2021-08-26-101	8	26	Arrêté de travaux VEF-62K-25-VOUJEAUCOURT, rue Manet
ARR2021-08-26-102	8	26	Arrêté permanent zone 30, limitation à 30Km/h, rétrécissement rue de la Pâle
ARR2021-08-30-103	8	30	Arrêté autorisation débit de boisson Tennis de table Seloncourt - brocante - le 05/09/2021
ARR2021-08-31-104	8	31	Arrêté de travaux de voirie commune de Seloncourt programme 2021 EUROVIA
ARR2021-08-31-105	8	31	Arrêté portant modification des régisseurs titulaire et suppléant pour la régie de recettes des bennes et véhicules de service
ARR2021-08-31-106	8	31	Arrêté portant délégation de signature pour le responsable des ateliers municipaux
ARR2021-08-31-107	8	31	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service EM-243-XE responsable des ateliers municipaux
ARR2021-09-02-108	9	2	Arrêté débit de boissons temporaire association univers des sens - salon du bien-être -
ARR2021-09-06-109	9	6	Arrêté de travaux SAS CLIMENT TP - Aménagement piste cyclable et stations de bus THNS - rue de Berne
ARR2021-09-06-110	9	6	Arrêté de travaux EIMI ELEC - rue d'Audincourt raccordement électrique
ARR2021-09-07-111	9	7	Arrêté permanent circulation prioritaire et création de place de stationnement rue des Vignottes
ARR2021-09-07-112	9	7	Arrêté de travaux EUROVIA Montbéliard rue de Dasle - rabotage voirie
ARR2021-09-08-113	9	8	Arrêté de travaux Société Nouvelle PARRET - rue d'Audincourt - branchement gaz
ARR2021-09-08-114	9	8	Arrêté de travaux SAS CLIMENT TP - Aménagement piste cyclable et stations de bus THNS - rue de Berne - 15 places de stationnement interdit
ARR2021-09-09-115	9	9	Arrêté de travaux rue d'Audincourt RD 34 - équipements sécurité routière Meunier
ARR2021-09-15-116	9	15	Arrêté débit de boisson Fête de la nature - société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard

QUESTIONS ORALES

M. TISSERAND

1/ Circulation et avancée des travaux.

M. TISSERAND dit que les travaux rue Viette étaient censés apaiser la circulation, cependant elle est toujours très rapide. Il indique que les vélos roulent sur le trottoir, cela est passible de 135 € d'amende. Il serait bienvenu de repenser le plan de circulation, notamment en créant des zones partagées sur le trottoir. Il dit que si la rue du Presbytère était à double sens, cela permettrait d'éviter aux cyclistes d'emprunter la route rue Viette. Par ailleurs, il demande pourquoi la fontaine ne coule pas.

M. ROBERT répond que la fontaine ne coule pas car la commune n'a toujours pas obtenu le certificat de conformité de la réalisation de la fontaine. Ce certificat est nécessaire pour le CONSUEL. Par ailleurs, il va y avoir prochainement des travaux rue des Combes pour la reprise de l'assainissement où une ligne d'alimentation d'eau doit être retirée. L'alimentation de l'ancienne fontaine passait sous le bâtiment qui a été rénové à l'endroit où se trouve le toiletteur. De plus, la commune avait fait appel à un urbaniste pour une étude pour voir s'il était possible de capter l'alimentation en haut de la bifurcation entre la rue des Sources et la rue des Combes. A cet endroit, se trouve un dénivelé où il y a beaucoup de pression. Veolia doit y intervenir afin de réaliser l'enfouissement et le raccordement. Dès l'instant où le CONSUEL aura donné son accord, les services rempliront la gâche qu'il y a derrière la fontaine afin de pouvoir la faire fonctionner.

M. BUCHWALDER précise qu'il s'agit d'une fontaine à circuit fermé.

M. ROBERT ajoute que c'est une fontaine à rideau d'eau, elle nécessite un débit donné pour l'alimenter car l'alimentation naturelle est par moment insuffisante. C'est pourquoi, il est nécessaire de poser une gâche pour lisser le débit.

M. TISSERAND dit que concernant la circulation des cyclistes, il est nécessaire de refaire une route à double sens rue du Presbytère. Cette rue étant désormais à sens unique, il est possible d'y créer une piste cyclable. Aujourd'hui, beaucoup de cyclistes empruntent cette rue à sens interdit, croisant ainsi les voitures.

M. BUCHWALDER dit que les trottoirs de cette rue étaient des zones partagées, c'était initialement prévu ainsi.

M. ROBERT annonce que cela fera partie de l'ordre du jour de la prochaine Commission Voirie.

M. TISSERAND ajoute qu'il serait souhaitable de généraliser les zones 30 km/h dans les zones pavillonnaires car celles-ci sont très fréquentées. Par ailleurs, ces zones fourmillent de voitures et d'enfants et les automobilistes ont tendance à y rouler vite.

M. ROBERT dit que par principe les automobilistes ne respectent pas la limitation des 30 km/h.

M. TISSERAND indique que dans la rue Viette il serait compliqué de faire appliquer cette limitation à 30 km/h, car c'est une zone à forte circulation. A contrario, rouler à 50 km/h rue de la Mélenne est très difficile.

M. ROBERT dit qu'actuellement la rue de Seloncourt à Audincourt est en travaux et en déviation, il est nécessaire d'attendre la fin des travaux pour statuer à ce sujet.

M. TISSERAND dit qu'il est nécessaire de réfléchir à l'extension des zones 30 dans les zones pavillonnaires. Il ajoute qu'il a lu une publication sur Facebook qui annonçait l'installation de deux radars urbains à Seloncourt.

M. ROBERT répond que ces deux radars ont été installés rue d'Audincourt, un à côté de la Poste, l'autre vers les Résidences. Un troisième devait être installé à la sortie du Centre Culturel, mais la préfecture en a décidé autrement.

M. TISSERAND demande si la mairie a la possibilité d'acheter des boîtiers vides.

M. ROBERT répond qu'elle n'a pas la possibilité.

M. BUCHWALDER souhaite que ces sujets soient examinés par la Commission Voirie.

M. TISSERAND

2/ Question relative au CCAS.

M. TISSERAND dit qu'une de ses connaissances regrette de ne pas pouvoir prétendre à son cadeau de Noël à cause du barème du CCAS. En effet, cette personne dépasse de 60 € le seuil de ce barème. Ceci est dommageable, car c'est une personne qui a beaucoup de dépenses, notamment pour son épouse qui est en EHPAD. Ce barème qui lui est imposé ne correspond pas à son reste à vivre. C'est pourquoi, il serait judicieux de tenir compte des situations particulières, d'autant plus que ce barème n'a pas bougé depuis 3 années. Une étude de la situation personnelle serait nécessaire, ce rôle appartient au CCAS.

M. BUCHWALDER répond que le cas de cette personne a été étudié, il est prévu de le solutionner. Il ajoute que c'est toujours la problématique des seuils lorsqu'ils s'appliquent.

INFORMATIONS

Mme PAICHEUR annonce que pour octobre rose, il a été prévu une marche dans le centre-ville. Cette marche se fera le 15 octobre 2021 à partir de 14 heures. Elle débutera place Amboise Croizat avec la présence de la CPAM. En outre, la mairie sera éclairée en rose, une banderole sera déployée sur le fronton et le rond-point sera décoré par les espaces-verts. Par la suite, une collation sera servie. Enfin, la tenue vestimentaire peut être adaptée à la thématique, par exemple il est possible de porter des foulards roses ou des écharpes roses.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra **mardi 26 octobre 2021 à 18H30.**

Fin de séance à 19h40

Le Secrétaire de Séance

Françoise PAICHEUR